



Contribution de Dominique Sennedot

Président du Campus des Industries Navales

La présente fiche est établie dans le cadre du séminaire du PNF 2020, annulé suite à la crise sanitaire actuelle.

Plus qu'un exposé sur la formation professionnelle mon intervention est centrée autour de la démarche innovante que je pilote. Cette démarche est avant tout au service des industriels de la mer.

1. Contexte

Les récents succès commerciaux du secteur maritime français marquent son entrée dans une période de croissance organique. Dans ce contexte, et alors que la Filière des Industriels de la mer, regroupant le GICAN, EVOLEN, la FIN et le SER, représente aujourd'hui 120 000 emplois ; on estime qu'elle en comptera 5 000 de plus en 2022, pour atteindre 137 000 en 2030. Ce sont ainsi 72 000 recrutements qui devront être faits en 10 ans, dont 22 000 créations nettes d'emplois. *Ces chiffres seront très probablement revus à la baisse suite à la crise du Covid 19. Il est encore trop tôt pour en connaître l'ampleur.*

Néanmoins, le secteur maritime dans son ensemble est confronté à la fois à **des difficultés de recrutement** et à un **manque de compétences** devenu structurel sur certains métiers clés, essentiellement ouvriers et techniciens (du diplôme national du brevet à Bac +3). Or, les compétences exigées sont rares et s'acquièrent dans la durée, qu'il s'agisse de la maîtrise des fondamentaux ou des connaissances des caractéristiques et exigences de l'industrie maritime. Ce manque de compétences ne pouvant être durablement compensé par le travail détaché, seule la disponibilité d'une main d'œuvre nationale qualifiée, ancrée dans les territoires littoraux et avec des perspectives de carrière motivantes sur le long terme, permettra d'accompagner et de pérenniser la croissance de la filière et de son savoir-faire.

C'est la raison pour laquelle, en novembre 2017, une démarche collective public/privé¹ a été initiée et est nommée « Campus des Industries Navales - CINav » (www.cinav.fr). Dans le domaine Emploi/Formation/Compétences, CINav est au cœur du Contrat Stratégique de Filière des Industriels de la Mer, signé avec l'État et les organisations syndicales fin octobre 2018.

2. Le projet

En contrepartie de l'engagement en volume de recrutement des industriels, le Campus des Industries Navales doit **structurer, fédérer et organiser l'offre de formations** pour que les savoir-faire des apprenants, en fin de cursus d'apprentissage, soient « employables » directement par les industriels.

Un premier périmètre de 21 métiers en tension ayant été défini, les missions de CINav reposent sur trois piliers indissociables et complémentaires.

Attractivité de la filière et de ses métiers ; c'est aujourd'hui la face visible du Campus des Industries Navales :

- le Navire des Métiers : 26 escales, dans 7 régions et 16 villes ; soit 97 jours cumulés d'escales et près de 7500 visiteurs. Une vingtaine d'escales sont d'ores et déjà planifiées d'ici septembre 2020,
- des lieux d'incarnation physique : le 1^{er} lieu a été inauguré à Brest le 29/11/2019 par Jean-Michel Blanquer, MENJ,
- un renforcement du dialogue entre industriels et apprenants, du dialogue entre industriels et enseignants
 - ouvrir plus les portes des entreprises,
 - « immerger » des professeurs dans l'entreprise grâce au dispositif CEFPEP,
 - Structurer une offre de ressources pour l'information à l'orientation et à l'évolution professionnelle en accompagnement des régions et des Rectorats,

Ces actions, autour de l'attractivité de la filière et de ses métiers, doivent nous permettre de reconstituer un vivier qui nous fait défaut aujourd'hui, plus particulièrement sur certains métiers clefs.

Engagements pluri annuels en recrutement des industriels en appui aux actions attractivité & navalisation/labellisation. Cela se nomme la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences de filière ; en petit nom GPEC.

Afin de disposer d'une première cartographie des besoins en recrutement des industriels du secteur naval, sur les quatre régions de l'arc ouest une enquête a été réalisée vers 226 industriels. Sur 90 réponses une première synthèse des résultats a fait l'objet d'un document

¹ Au 1^{er} janvier 2020, l'initiative est composée de 22 partenaires : 5 régions littorales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine et Sud), 5 industriels maîtres d'œuvre du maritime implantés dans ces régions (CMN, PIRIOU, Chantiers de l'Atlantique, ECA Group et Naval Group), la Marine Nationale, 5 rectorats des régions académiques partenaires représentant le MENJ et le MESRI, la DGEFP et pôle Emploi représentant le ministère du Travail, la DAM représentant le ministère des transports, 3 fédérations professionnelles (Bretagne Pôle Naval, GICAN et UIMM)

CINav, édité le 09/09/2019. *Il est certain que les chiffres donnés dans ce document soient revus à la baisse du fait de la crise actuelle.*

Navalisation / maritimisation des formations et labellisation des parcours afin de constituer / reconstituer un vivier de personnes compétentes. Ce pilier est une illustration de la formation professionnelle traduite pour la filière des industriels de la mer.

La **navalisation des formations** comprend trois ensembles :

- **Ensemble 1** : Les blocs de compétences permettant de combler les écarts entre les besoins en compétences recherchées par les industriels et les référentiels pédagogiques existants + les recommandations sur le contenu des plateaux techniques représentatifs destinés à l'apprentissage pratique de la maîtrise du geste. Ce premier ensemble sera mis à disposition de l'Organisme de Formation par CINav en 2020.

Nota : L'étape 1 consiste en la sélection des diplômes, titres et certificats les plus représentatifs conduisant aux 17 métiers du périmètre initial.

- **Ensemble 2** : L'enseignement de savoirs, nommés tronc commun, transverses aux métiers et destinés à faciliter et accélérer l'intégration de l'apprenant dans son entreprise d'accueil. À date le tronc commun est constitué de 9 modules² chacun composé de séquences. À l'issue d'une phase de conception et de réalisation des modules, ce second ensemble sera mis à disposition des apprenants et OF, par CINav en 2021, au travers de e-learning essentiellement. Un test d'acquisition des savoirs sera créé.
- **Ensemble 3** : La réalisation d'un parcours d'acculturation navale de 3 jours, nommé « séminaire d'acculturation – esprit d'équipage »³. À l'issue d'une phase de conception et de réalisation des outils répondant aux objectifs décrits dans le 1^{er} tableau de l'annexe 1, ce troisième ensemble sera organisé par CINav en 2021.

La **labellisation des formations et parcours** est définie par une charte.

Le label « by CINav » a pour ambition d'apporter :

- Aux industriels une garantie d'employabilité des apprenants,
- Aux opérateurs de formation, une visibilité sur les besoins des industriels afin d'adapter les classes ouvertes,
- Aux futurs apprenants une visibilité sur les postes à pourvoir.

En conséquence le label « by CINav » est décerné selon deux voies décrites ci-dessous :

- Labellisation des parcours de formation en quatre étapes :

² Les 9 modules du tronc commun : le cycle de vie d'un navire, le vocabulaire naval, les métiers de la construction et de la réparation navale, Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement (QHSE), la réglementation applicable, les données économiques du secteur naval, la sécurité générale à bord des navires, les modes propulsion flux et production d'énergie à bord des navires, l'industrie 4.0

³ L'objectif du séminaire est de créer un contexte mettant en exergue et en importance majeure l'esprit d'équipage indispensable, le sentiment d'appartenance à la communauté du maritime, pour tout acteur de la filière.

- Suite à communication du CINav à destination des organismes de formation délivrant des formations navalables et à étude du dossier de candidature de l'organisme de formation, un audit est réalisé par le CINav visant à valider l'offre de formation de l'OF au regard des exigences de la charte en matière de plateaux techniques, de parc machines, d'informatique, de logiciels, etc...),
- Labellisation, par le comité opérationnel du CINav, des formations navalables dispensées par l'organisme de formation
- Labellisation des apprenants :
 - Après l'obtention de son diplôme, l'apprenant ayant suivi un parcours de formation navalable « Labellisé by CINav » se verra délivrer un passeport de formation numérique via la plate-forme numérique du CINav.
 - Ce passeport, sorte de synthèse d'un portfolio et d'un CV suivra l'apprenant tout au long de son cursus de formation dans le domaine de la construction et de la réparation navale, mais également durant sa carrière professionnelle.

Dans les cinq régions partenaires de CINav (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine et Sud), une trentaine de parcours, intégrant des formations navalables, seront labellisés d'ici fin 2020. À date quatre formations ont été labellisées.

3. Les Perspectives

Les perspectives d'évolution du Campus des Industries Navales sont les suivantes :

- L'élargissement vers **d'autres métiers en devenir** et souvent issus du numérique ;
- L'animation du premier réseau thématique national, pour le maritime, voulu par les MENJ et MESRI, pour accompagner le développement des CMQ et campus d'excellence mer et nautisme.
- En région SUD, la CMAR PACA, propriétaire du Campus de la Seyne sur mer, est pilote d'un projet Base Totem, qui comprend à la fois un plateau digital, un plateau de formation traditionnel et qui accueillera également le Navire des Métiers. Ce lieu-totem pour la région renforcera la visibilité des actions du CMQ Économie de la mer et des partenaires associés dont le CINav ;
- La montée à bord, en 2020, des autres régions littorales : **Occitanie et Hauts de France** ;
- La prise en compte de l'ensemble des métiers de la Filière des industriels de la mer, faisant partie des 18 filières suivies par l'État et le Comité National pour l'Industrie et regroupant le **para pétrolier, le nautisme et les énergies marines renouvelables**.